

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 15.12.2025

Numéro de version 84.00 (remplace la version 83.03)

Révision: 15.12.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit

tesa Spray Glue Extra Strong

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Secteur d'utilisation

Diverses utilisations industrielles, utilisations par les consommateurs et utilisations professionnelles (SU 3, 21 et 22 respectivement). Aucune utilisation déconseillée. Voir la remarque au point 16.

· Catégorie du produit

PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité

· Emploi de la substance / de la préparation

Colle

· 1.3 Producteur/fournisseur :

tesa SE
Hugo-Kirchberg-Str. 1
D-22848 Norderstedt
Allemagne

Tel.: +49-40-88899-101

· Service chargé des renseignements :

tesa SE, Affaires réglementaires
SDS@tesa.com, Tel.: 1949-40-88899-6954

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

La Suisse. Centre toxicologique : Numéro de cas d'urgence (la Suisse) : 145 De l'étranger : + 41 44 251 51 51

Allemagne :

Giftinformationszentrum-Nord (GIZ-Nord) (Centre antipoison du Nord)

Centre de service pharmacologique et toxicologique du centre de pharmacologie et de toxicologie de la médecine universitaire de Göttingen,

Université Georg August, Göttingen

Tél : 0551/19240 (joignable 24 heures sur 24)

Tél : 0551/383180 (pour le personnel médical spécialisé)

Autriche, Vienne (Vienna) :

Centre d'information sur les empoisonnements (Poisons Information Centre)

Allgemeines Krankenhaus Waehringer Geurtel 18-20, Vienne 1090

Téléphone : +43 1 40 400 2222

Télécopieur : +43 1 40 400 4225

Courrier électronique : viz@meduniwien.ac.at

Site web : www.giftinfo.org

Suisse, Zurich :

Centre Suisse d'Information Toxicologique

(Centre suisse d'information toxicologique)

Freiestrasse 16, CH-8032 Zurich

Téléphone : +41 44 251 66 66

Emergency telephone : +41 44 251 51 51 (145 from within Switzerland and Liechtenstein)

Fax : +41 44 252 88 33

E-mail : info@toxi.ch

Site web : http://www.toxi.ch

(suite page 2)

CH-F

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 15.12.2025

Numéro de version 84.00 (remplace la version 83.03)

Révision: 15.12.2025

Nom du produit tesa Spray Glue Extra Strong

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou de la préparation
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Aérosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS08 danger pour la santé

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
 Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS02



GHS07



GHS08



GHS09

- Mention d'avertissement

Danger

- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acétate de méthyle
 Hydrocarbures, C6-C7, n-alkane, isoalkanes, <5% n-Hexane
 Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane
 Hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques

- Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 15.12.2025

Numéro de version 84.00 (remplace la version 83.03)

Révision: 15.12.2025

Nom du produit tesa Spray Glue Extra Strong

(suite de la page 2)

<ul style="list-style-type: none"> · Conseils de prudence 	P101 P102 P103 P210 P211 P251 P271 P273 P280 P305+P351+P338 P391 P405 P410+P412 P501	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants. Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Recueillir le produit répandu. Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
<ul style="list-style-type: none"> · Indications complémentaires: · 2.3 Autres dangers 	Une indication tactile de danger est nécessaire. Asp. Tox. 1, H304 des composants contenus n'est pas applicable à l'aérosol présent dans les générateurs d'aérosols selon CE 1272/2008 Annexe I, 1.3.3. Le produit ne contient pas de composés halogénés liés organiquement pouvant être élués et pouvant entraîner une augmentation de la valeur AOX dans le cadre de l'analyse des eaux usées.	
<ul style="list-style-type: none"> · Résultats des évaluations PBT et vPvB · PBT: · vPvB: 	Ne contient pas de substance PBT à une concentration $\geq 0,1\%$. Ne contient pas de perturbateur endocrinien (PE) à une concentration $\geq 0,1\%$.	

* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Préparations

· **Description :** Mélange des substances mentionnées ci-dessous avec des substances non dangereuses ou non soumises à déclaration.

· Composants contribuant aux dangers:		
CAS: 79-20-9 EINECS: 201-185-2 Numéro index: 607-021-00-X Reg.nr.: 01-2119459211-47-xxxx	acétate de méthyle ⚠ Flam. Liq. 2, H225 ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336 EUH066	20-<50%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Numéro index: 601-003-00-5 Reg.nr.: 01-2119486944-21-xxxx	propane liquéfié ⚠ Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Comp.), H280	10-<25%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Numéro index: 601-004-00-0 Reg.nr.: 01-2119485395-27-xxxx	Isobutane (< 0,1% Butadiène (203-450-8)) ⚠ Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Comp.), H280	<25%

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 15.12.2025

Numéro de version 84.00 (remplace la version 83.03)

Révision: 15.12.2025

Nom du produit tesa Spray Glue Extra Strong

(suite de la page 3)

CAS: 25038-32-8	styrene Aquatic Chronic 3, H412	1-<10%
CAS: 64742-49-0 Numéro CE: 927-510-4	Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics ⚠ Flam. Liq. 2, H225 ⚠ Asp. Tox. 1, H304 ⚠ Aquatic Chronic 2, H411 ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	≥2,5-<10%
CAS: 64742-49-0 Numéro CE: 931-254-9	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% n-hexane ⚠ Flam. Liq. 2, H225 ⚠ Asp. Tox. 1, H304 ⚠ Aquatic Chronic 2, H411 ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	1-<10%
CAS: 64742-49-0 Numéro CE: 921-024-6	Hydrocarbons, C6-C7, n-alkane, isoalkanes, <5% n-Hexane ⚠ Flam. Liq. 2, H225 ⚠ Asp. Tox. 1, H304 ⚠ Aquatic Chronic 2, H411 ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	1-<10%
CAS: 110-82-7 EINECS: 203-806-2 Numéro index: 601-017-00-1 Reg.nr.: 01-2119463273-41-XXXX	cyclohexane ⚠ Flam. Liq. 2, H225 ⚠ Asp. Tox. 1, H304 ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	0,1-<1%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Numéro index: 601-004-00-0 Reg.nr.: 01-2119474691-32-xxxx	butane, pur ⚠ Flam. Gas 1A, H220 ⚠ Acute Tox. 3, H331 Press. Gas (Comp.), H280	10-<25%
CAS: 110-54-3 EINECS: 203-777-6 Numéro index: 601-037-00-0 Reg.nr.: 01-2119480412-44-xxxx	n-hexane ⚠ Flam. Liq. 2, H225 ⚠ Repr. 2, H361; STOT RE 1, H372-H373; Asp. Tox. 1, H304 ⚠ Aquatic Chronic 2, H411 ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	0,1-<1%
CAS: 128-37-0 EINECS: 204-881-4	2,6-di-tert-butyl-p-crésol ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	0,1-<1%

 · **SVHC** néant

 · **Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu**

 · **Indications complémentaires :** sans objet
 Asp. Tox. 1, H304 des composants contenus n'est pas applicable à l'aérosol présent dans les générateurs d'aérosols selon CE 1272/2008 Annexe I, 1.3.3.
 Pour le libellé des mentions de danger citées, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Indications générales :

Consulter un médecin si les troubles persistent.
 Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger
 En cas de perte de conscience, utiliser la position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.
 Ammener les sujets à l'air frais
 Ne pas laisser les sujets sans surveillance
 Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· après inhalation :

Veiller à l'apport d'air frais
 En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, consulter immédiatement un médecin et prendre les mesures de premiers secours.
 En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 15.12.2025

Numéro de version 84.00 (remplace la version 83.03)

Révision: 15.12.2025

Nom du produit tesa Spray Glue Extra Strong


(suite de la page 4)

- **après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **après contact avec les yeux :** En cas de contact avec les yeux, rincer pendant quelques minutes avec de l'eau ou une solution de rinçage oculaire à température ambiante et soulever occasionnellement les paupières. Retirer les lentilles de contact si cela peut se faire sans problème. Consulter un médecin si l'irritation persiste. Rincer les yeux à l'eau courante pendant plusieurs minutes en écartant bien les paupières. Consulter un médecin si les troubles persistent.
- **après ingestion :** En cas d'ingestion, rincer abondamment la bouche et faire boire de l'eau. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes apparaissent. Ne pas faire vomir, sauf si le personnel médical le demande.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Peut provoquer somnolence / vertiges.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Jet d'eau
Poudre biologique et chimique
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation** En cas d'incendie, il peut être libéré Monoxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone (CO₂)
Dans certaines conditions d'incendie, des traces d'autres substances toxiques ne sont pas à exclure.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Equipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de protection respiratoire.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie
- **Autres indications** Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau

* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire
Veiller à une aération suffisante
Tenir à l'écart de toute flamme et source d'étincelles
Porter un équipement de sécurité. Empêcher l'accès de personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
 Ne pas rejeter à l'égout ou dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Couverture des canalisations
Éliminer le matériau contaminé comme un déchet conformément à la section 13.
Assurer une aération suffisante.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 15.12.2025

Numéro de version 84.00 (remplace la version 83.03)

Révision: 15.12.2025

Nom du produit tesa Spray Glue Extra Strong

(suite de la page 5)

- **6.4 Référence à d'autres rubriques** Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Protéger de la chaleur et des rayons de soleil directs.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

- **Préventions des incendies et des explosions:**

Ne pas pulvériser vers une flamme ou un corps incandescent.



Tenir à l'écart de toute flamme et de source d'étincelles - ne pas fumer.

Attention : le réservoir est sous pression. Tenir à l'abri du rayonnement du soleil et de températures supérieures à 50 °C. Même après usage, ne pas ouvrir de force ni brûler le réservoir.

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

- **Stockage :**

- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Respecter les prescriptions légales sur le stockage d'emballages à air comprimé.

- **Indications concernant le stockage commun :**

Ne pas stocker avec les matières inflammables

- **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Conserver le récipient bien fermé.

- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

79-20-9 acétate de méthyle	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 1240 mg/m ³ , 400 ppm Valeur à long terme: 310 mg/m ³ , 100 ppm SSc;
74-98-6 propane liquéfié	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 7200 mg/m ³ , 4000 ppm Valeur à long terme: 1800 mg/m ³ , 1000 ppm
75-28-5 Isobutane (< 0,1% Butadiène (203-450-8))	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 7600 mg/m ³ , 3200 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 800 ppm
110-82-7 cyclohexane	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 2800 mg/m ³ , 800 ppm Valeur à long terme: 700 mg/m ³ , 200 ppm B;
106-97-8 butane, pur	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 7600 mg/m ³ , 3200 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 800 ppm

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 15.12.2025

Numéro de version 84.00 (remplace la version 83.03)

Révision: 15.12.2025

Nom du produit tesa Spray Glue Extra Strong

(suite de la page 6)

110-54-3 n-hexane	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 1440 mg/m ³ , 400 ppm Valeur à long terme: 180 mg/m ³ , 50 ppm H B R2f SSc;
· Composants présentant des valeurs limites biologiques:	
110-82-7 cyclohexane	
BAT (Suisse)	150 mg/g Créatinine Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail, exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail Paramètre biologique: Gesamt-1,2-Cyclohexandiol
110-54-3 n-hexane	
BAT (Suisse)	5 mg/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: 2,5 Hexandion plus 4,5-Dihydroxy-2-hexanon

· Indications complémentaires : Le présent document est basé sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Après l'accomplissement des travaux et avant les pauses, laver toujours les mains.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau

· Protection respiratoire :

Masque complet/demi/quart de masque (EN 136/140).
Type : AX-P2 (filtre à gaz et filtre combiné contre les composés organiques à bas point d'ébullition et les particules, couleur d'identification: brun/blanc).
Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.



En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains :

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants



Caoutchouc nitrile

Utiliser des gants résistants aux solvants.

L'adéquation et la résistance d'un gant dépendent des conditions d'utilisation, telles que la fréquence et la durée du contact, la résistance chimique du matériau du gant, l'épaisseur et la forme du gant. En principe, il convient de demander les informations nécessaires au fabricant de gants. Les gants contaminés ou endommagés doivent être remplacés immédiatement.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméation : niveau = 6

Le temps de pénétration exact doit être demandé au fabricant de gants de protection et respecté.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 15.12.2025

Numéro de version 84.00 (remplace la version 83.03)

Révision: 15.12.2025

Nom du produit tesa Spray Glue Extra Strong

(suite de la page 7)

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques.

Lunettes de protection.

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· État physique

Aérosol

· Couleur :

Sans couleur / non défini

· Odeur :

characteristic

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

· Point de fusion :

 Mélange : détermination du point de fusion impossible
non déterminé

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

-161 °C

· Point/domaine d'ébullition : Informations complémentaires

· Inflammabilité

Gaz liquéfié extrêmement inflammable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· inférieure :

0,6 Vol %

· supérieure :

15 Vol %

· Point d'éclair :

-88 °C

· Point d'éclair : Données supplémentaires :

· Température d'inflammation :

264 °C

· Température de décomposition :

Non déterminé.

· pH

Mélange non polaire/aprotique.

· Valeur du pH : Données supplémentaires :

· Viscosité :

· Viscosité cinématique

Non déterminé.

· dynamique :

Non déterminé.

· Solubilité

· l'eau :

soluble

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Ne s'applique pas aux mélanges

· Pression de vapeur à 20 °C:

4.200 hPa

· Pression de vapeur à 50 °C:

800 hPa

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C:

 0,7387 g/cm³

· Densité relative.

Non déterminé.

· Densité de vapeur:

Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

Le point d'ébullition indiqué de -44°C est le point d'ébullition du propane contenu et correspond à peu près au début de l'ébullition du mélange. Cette plage de température n'est pas pertinente pour les applications de collage.

· Aspect:

· Forme :

Aérosol

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

· Température d'auto-inflammation

Le produit n'est pas spontanément inflammable.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 15.12.2025

Numéro de version 84.00 (remplace la version 83.03)

Révision: 15.12.2025

Nom du produit tesa Spray Glue Extra Strong

(suite de la page 8)

· Danger d'explosion :	Non déterminé.
· Teneur en solvants :	
· solvants organiques	≥41,9-<51,6 %
· Teneur en substances solides :	<1,0 %
· Point de fusion/congélation : Informations complémentaires :	
· Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

* RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.2 Stabilité chimique	
· Décomposition thermique / conditions à éviter :	Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme.
· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue
· 10.4 Conditions à éviter	Éviter un stockage prolongé à des températures élevées ou sous les rayons du soleil. éviter la chaleur, les flammes, les étincelles et autres sources d'inflammation
· 10.5 Matières incompatibles:	Oxydants
· 10.6 Produits de décomposition dangereux:	Aucun produit de décomposition dangereux connu.

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008	
· Toxicité aiguë :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Effet primaire d'irritation :	
· de la peau :	Provoque une irritation cutanée.
· des yeux :	Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 15.12.2025

Numéro de version 84.00 (remplace la version 83.03)

Révision: 15.12.2025

Nom du produit tesa Spray Glue Extra Strong

(suite de la page 9)

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique** Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée** Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **Danger par aspiration** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

Liste II

* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB** Selon les résultats de son évaluation, cette substance n'est ni PBT ni vPvB. Ne contient pas de substance PBT/vPvB dans une concentration de $\geq 0,1\%$.
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien** Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Remarque :** Toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques :**
- **Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la directive CEE No 76/464 CEE :** Exempt de métaux lourds (Pb, Cd, Hg, CrVI)
Exempt de polybromobiphényles (PBBs) et de polybromodiphényléthers (PBDEs) conformément à la directive RoHS.
- **Indications générales :** Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Toxique pour les organismes aquatiques.
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Catégorie de pollution des eaux 2 (Classification propre) : polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 15.12.2025

Numéro de version 84.00 (remplace la version 83.03)






Révision: 15.12.2025

Nom du produit tesa Spray Glue Extra Strong

(suite de la page 10)

- **Information supplémentaire sur la numéro des déchets:** L'élimination doit être effectuée dans le respect des prescriptions légales, après consultation des autorités locales compétentes et de l'entreprise d'élimination, dans une installation appropriée et agréée à cet effet. L'attribution d'un numéro de code de déchet doit être effectuée conformément à la directive européenne 2000/532/CE en liaison avec la directive 75/442/CEE, de manière spécifique à la branche et en accord avec l'entreprise régionale d'élimination des déchets.
- **Emballages non nettoyés :** Les emballages doivent être vidés de leur contenu. Les emballages vides doivent être acheminés, conformément aux dispositions légales, vers une installation d'élimination des déchets conforme, en vue de leur récupération ou de leur élimination. Les emballages qui n'ont pas été vidés doivent être éliminés en accord avec l'entreprise régionale de gestion des déchets.
- **Recommandation :** Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales. Élimination des déchets relative aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage en addition.

*** RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification · ADR, IMDG, IATA	UN1950
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR · IMDG · IATA	AÉROSOLS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT AEROSOLS, MARINE POLLUTANT AEROSOLS, inflammable
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR <div style="display: flex; align-items: center; gap: 10px;">   </div> · Classe · Étiquette	2 5F Gaz. 2.1
· IMDG <div style="display: flex; align-items: center; gap: 10px;">   </div> · Class · Label	2 Gaz. 2.1
· IATA <div style="display: flex; align-items: center; gap: 10px;">  </div> · Class · Label	2 Gaz. 2.1

(suite page 12)

CH-F

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 15.12.2025

Numéro de version 84.00 (remplace la version 83.03)

Révision: 15.12.2025

Nom du produit tesa Spray Glue Extra Strong

(suite de la page 11)

· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement · Polluant marin : · Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler : · No EMS : · Stowage Code · Segregation Code	Attention: Gaz. - F-D,S-U SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters. SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	Réglementation de quantités limitées pour ADR et IMO pour emballages jusqu' à 30 Kg (poids total). ID 8000 Consumer commodity (Produit de consommation) pour transport aérien de produit finis dans emballages jusqu' à 30kg possible (poids total).
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	1L Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée 2 D
· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	1L Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 15.12.2025

Numéro de version 84.00 (remplace la version 83.03)

Révision: 15.12.2025

Nom du produit tesa Spray Glue Extra Strong

(suite de la page 12)

- **Directive 2012/18/UE**
 - **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I**
 - **Catégorie SEVESO**
- Aucun des composants n'est compris.
P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
E2 Danger pour l'environnement aquatique
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas**
 - **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut**
 - **Prescriptions nationales :**
 - **Indications sur les restrictions de travail :**
 - **Règlement en cas d'incident :**
 - **Directives techniques air :**
- 150 t
- 500 t
- évite
- Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
- Les seuils quantitatifs selon le règlement en cas d'incident doivent être respectés.
- | Classe | Part en % |
|--------|-----------|
| I | 0,2 |
| NK | 51,5 |
- **VOC (Schweiz)**
 - **VOC (CE)**
 - **VOCV (CH)**
 - **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
- ≥59,41-<69,19 %
- ≥59,41-<69,19 %
- ≥59,41-<69,19 %
- Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

* RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas de garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
- | | |
|--------|--|
| H220 | Gaz extrêmement inflammable. |
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H280 | Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H331 | Toxique par inhalation. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H361 | Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. |
| H372 | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| EUH066 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |
- **Service établissant la fiche technique :**
- tesa SE, Corporate Regulatory Affairs

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 15.12.2025

Numéro de version 84.00 (remplace la version 83.03)

Révision: 15.12.2025

Nom du produit tesa Spray Glue Extra Strong

(suite de la page 13)

Contact :

tesa SE, Corporate Regulatory Affairs, Email: SDS@tesa.com

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETA) Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

*** Données modifiées par rapport à
la version précédente**